Etats-Unis sont soumis à une quarantaine de quatrevingt-dix jours à la frontière, et ils sont aussi soumis avant leur entrée aux Etats-Unis, à des examens d'après lesquels on constate s'ils sont atteints de tuberculose. Les bestiaux expédiés des Etats-Unis au Canada sont aussi soumis à une quarantaine de quatre-vingt-dix jours,

M. McMULLEN: Si je comprends bien, les bestiaux à destination des Etats-Unis sont exportés du port de Saint-Jean sans avoir à subir une quarantaine de quatre-vingt-dix jours. Je désire savoir si les cultivateurs du Canada ont le droit d'exporter des bestiaux via Boston aux mêmes conditions, car les taux exigés de ce port sont beaucoup moins élevés que ceux que l'on exige sur les steamers canadiens.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Il n'y a aucune disposition relative à l'exportation des bestiaux américains de tout port canadien. existe une disposition pour l'exportation des bestiaux des Etats-Unis en transit d'une partie quelconque des Etats-Unis, par le Canada, à une autre partie des Etats-Unis, ainsi que la chose existe depuis plusieurs années. On permet aux bestiaux exportés d'Europe à destination du Canada de passer par Portland, sujets à certains règlements et conditions du service de quarantaine des Etats-Tout dernièrement, le port de Boston était aussi ouvert de la même manière aux bestiaux canadiens passant en transit pour l'Europe. En vertu de l'arrangement, les conditions étaient que le chemin de fer Canadien du Pacifique pourrait transporter ces bestiaux des parties occidentales du Canada è Boston, par la province de Québec.

Le gouvernement américain exige certaine inspection et certains certificats avant que ces bestiaux puissent entrer aux Etats-Unis. Vu ces conditions, le chemin de fer Canadien du Pacifique a été obligé d'établir des cours à bestiaux à Richford, première station de ce chemin aux Etats-Unis sur sa ligne de Boston. Après trois ou quatre chargements, le le gouvernement des Etats-Unis a arrêté les exportations, jusqu'à ce que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique eût établi des cours à bestiaux, pour les abreuver et pour en faciliter l'inspection. Dans le moment, on ne laisse pas passer nos bestiaux par Boston en transit pour l'Europe, et Portland est le seul port qui nous soit

ouvert pour cette fin.

M. DAVIN: On m'informe—j'ignore si l'honorable ministre sait la chose—que l'on fait venir une foule de bestiaux du Montana dans l'Assiniboïa occidentale, de l'ancien fort Walsh à Pointe-Bute, au sud de Parkbeg. L'éleveur qui m'écrit dit que cela finira par causer des ennuis très sérieux. Le ministre sait probablement qu'il s'est élevé des difficultés il y a quelques années au sud de Maple-Creek, parce que l'on avait expédié des moutons sans examen.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE: Je ne doute pas de l'exactitude des renseignements de l'honorable député (M. Davin), bien que je n'aie pas recu de renseignements au sujet de ce cas en particulier. Je sais que sur toute la frontière du Manitoba, en gagnant l'ouest, l'on fait passer constamment des bestiaux aniéricains. Les bestiaux qui paissent sur les deux côtés de la frontière traversent naturellement d'un côté à l'autre, et même en supposant que les éleveurs désirent le faire, il

est des plus difficiles d'empêcher les bestiaux de traverser la frontière. Il en a été ainsi depuis des années, et il en est ainsi aujourd'hui. Je dois admettre que je ne sais vraiment pas comment nous pourrions garder cette longue frontière de façon à prévenir ces empiétements. Je puis dire à l'honorable député (M. Davin) que tout récemment, le docteur McEachren, qui est maintenant le vétérinaire-inspecteur en chef de la Confédération canadieune, a fait un voyage à travers les régions de l'ouest, et qu'il a déposé un rapport traitant de cette question et d'autres questions du même genre. Ce rapport suggère certaines améliorations dans notre système de quarantaine qui obvieraient à cette difficulté dans la mesure du possible. J'espère qu'avant longtemps-et je ne veux en aucune manière déprécier ce qui a été fait jusqu'à présentje serai en état de rendre un peu plus efficace la protection de nos troupeaux du Nord-Ouest contre la contagiou du bétail américain.

M. WOOD (Hamilton): Dois-je comprendre que l'honorable ministre dit qu'au moment actuel, l'exportation du bétail canadien est prohibée dans le port de Boston? Il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre de l'un des exportateurs de bétail les plus importants de Toronto, disant qu'il en expédiait de Boston moyennant 27s. 6d., tandis que le prix du transport à partir de Montréal est de 47s. 6d. Il dit que ce commerce prend la route de Boston de préférence à celle de Montréal. Ce correspondant a pu se tromper, mais naturellement, le ministre doit avoir reçu des informations plus récentes.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE: Pareil arrangement avait été fait par les autorités des Etats-Unis, mais vu que le chemin de fer Canadien du Pacifique u'avait pas établi à Richford de parc à bestiaux convenable pour l'inspection des animaux, on en a suspendu l'opération jusqu'à ce quece parc soit prêt. Ce fait s'est produit il y a quelques jours seulement.

M. McMULLEN: Le ministre de l'Agriculture a dit que les animaux pouvaient être expédiés par Portland à de certaines conditions. Quelles sont ces conditions?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE: Les conditions sont, en résumé: que le bétail sera inspecté en arrivant à la frontière américaine, et l'on exige aussi un certificat de la part du Dr Mc-Eachren, en sa qualité officielle d'inspecteur du gouvernement, mais semblable certificat est aussi donné par lui en sa qualité professionnelle à la demande des autorités américaines. Cet arrangement était en vigueur quelque temps avant mon entrée en fonctions, et j'ai appris qu'il existait, il y a quelques jours seulement en faisant des recherches à ce sujet.

M. McMULLEN: Je suppose qu'il est facile de se procurer ces certificats.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE: Oui. Il est du devoir du docteur McEachren de donner un certificat en vertu de son entente avec les autorités américaines.

versent naturellement d'un côté à l'autre, et même M. SPROULE: L'honorable ministre a-t-il fait en supposant que les éleveurs désirent le faire, il quelques représentations au chemin de fer Canadien